

Délibération n°2025-03-18-09-CA

Relative à la demande d'accréditation du centre CLES amU (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur), à compter de l'année universitaire 2024/2025

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 18 mars 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 27 février 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande d'accréditation d'Aix-Marseille Université pour l'organisation des sessions et la délivrance de la Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) à compter de l'année universitaire 2024-2025, telle que détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (32 voix pour et 1 voix contre).

Membres en exercice : 36

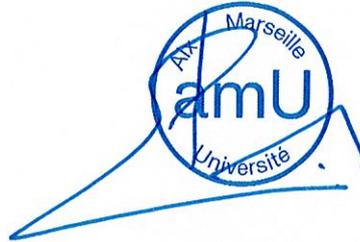
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 18 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **24 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 MARS 2025**